



Résumé de l'entretien : Diane Deans, Ville d'Ottawa

Contexte

La conseillère Deans est une conseillère municipale expérimentée, ayant servi huit mandats depuis 1994. Elle a été nommée présidente de la Commission des services policiers d'Ottawa (**CSPO**) en janvier 2019 et a été destituée par le Conseil municipal le 16 février 2022.

Elle a été interrogée par Natalia Rodriguez, Jean-Simon Schoenholz et Guillaume Sirois le 16 août 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Jean-Simon Schoenholz.

Pendant les manifestations, la conseillère Deans a été informée quotidiennement par le chef de la police du SPO, Peter Sloly. Elle a, à son tour, fourni des mises à jour à la CSPO et au Conseil municipal. Elle a également coordonné la gestion de la crise par la CSPO, convoqué et présidé les réunions de la CSPO, et communiqué avec le maire par l'intermédiaire de son chef de cabinet, M. Serge Arpin.

La Commission des services policiers d'Ottawa

La CSPO est un organisme de surveillance qui ne peut pas diriger les opérations de police au jour le jour ni prendre de décisions opérationnelles particulières. Elle accomplit des tâches telles que le recrutement et l'évaluation du personnel de direction, les négociations collectives et l'approbation du budget, le tout conformément à l'article 31 de la *Loi sur les services policiers*. Le Bureau du Solliciteur général (**SOLGEN**) conseillait la CSPO sur son rôle en vertu de la *Loi sur les services policiers*.

La conseillère Deans a compris que *Loi sur les services policiers* autorisait la CSPO à diriger les plans stratégiques et organisationnels du SPO, et non les opérations policières en cours. Ainsi, elle a estimé qu'ordonner à la police de faire respecter la loi dans la zone des manifestations, connue sous le nom de « zone rouge », aurait été de nature opérationnelle et donc en dehors de la compétence de la CSPO. Le personnel du SOLGEN a participé à toutes les réunions de la CSPO et a joué un rôle consultatif, notamment en ce qui concerne le mandat de la CSPO. Le SOLGEN n'a jamais informé la CSPO qu'elle ne remplissait pas ses obligations ou son mandat pendant les manifestations.

La CSPO et la Ville d'Ottawa

La CSPO est une entité distincte du Conseil municipal. Ils sont créés en vertu d'instruments législatifs différents, et la CSPO conserve son indépendance vis-à-vis du Conseil municipal. Néanmoins, le Conseil municipal nomme 4 des 7 membres de la CSPO (le maire ou un membre du conseil, deux autres membres du conseil et une



personne de la collectivité qui n'est pas membre du conseil) et a le droit d'approuver le budget du SPO dans son ensemble (mais pas les postes précis de ce budget).

En raison de divergences politiques et de son histoire personnelle, la conseillère Deans n'avait pas le numéro direct du maire et communiquait presque uniquement avec lui par l'intermédiaire de M. Arpin. La conseillère Deans et le maire Watson n'ont jamais eu de réunions en tête-à-tête pendant les manifestations jusqu'au jour de son éviction, alors qu'elle avait précisément demandé une réunion pour informer le maire des projets de la CSPO. La conseillère Deans est d'avis que l'absence de communication entre elle et le maire a entravé la capacité de la Ville et du SPO à intervenir face aux manifestations et la rapidité de l'intervention.

La conseillère Deans n'a jamais obtenu de réponse claire quant à savoir qui a dit aux agents des règlements de ne pas appliquer les règlements dans les zones concernées. Toutefois, elle a fait part de ses inquiétudes concernant le manque apparent d'application des règlements au directeur municipal, Steve Kanellakos.

Renseignements avant l'arrivée

La conseillère Deans a été informée pour la première fois du convoi de la liberté et de son arrivée prévue par John Steinbeck, directeur exécutif de la stratégie et des communications, SPO, et le chef Sloly le 24 janvier 2022 ou aux alentours de cette date. Ce point n'a pas été discuté lors de la réunion de la CSPO du 24 janvier 2022, car le mouvement du convoi de la liberté n'en était encore qu'à ses débuts.

La conseillère Deans a finalement convoqué une réunion spéciale de la CSPO le 26 janvier 2022, car elle estimait que cette manifestation allait être différente de celles que l'on connaît habituellement dans la région de la capitale nationale. Au cours de la réunion, la CSPO a été informée de la situation par le chef Sloly. La conseillère Deans a compris à partir de cette séance d'information que le SPO n'avait aucune raison de croire que la manifestation allait se transformer en une occupation prolongée.¹ La conseillère Deans a compris qu'il y avait environ 600 véhicules dans le convoi lorsqu'il se trouvait à la frontière entre le Manitoba et l'Ontario. On s'attendait à ce que certains abandonnent et que d'autres se joignent au convoi au fur et à mesure de sa progression en Ontario.

La conseillère Deans a personnellement fait part au chef Sloly de ses préoccupations concernant le convoi de la liberté avant l'arrivée des premiers convois. Il lui a dit qu'il serait « très surpris s'ils étaient encore là lundi ».

¹ Procès-verbal confidentiel 52 (OPB00001648).



La conseillère Deans n'a reçu aucune information concernant les séjours prolongés à l'hôtel qui auraient été réservés par certains manifestants², ni l'information d'INTERSECT indiquant qu'il pourrait s'agir d'une occupation à long terme³. La conseillère Deans ne se souvient pas de discussions particulières avec le SPO ou autre concernant la limitation de l'accès au centre-ville ou la fermeture des rues aux manifestants.

La conseillère Deans a compris, d'après ses diverses interactions avec le chef Sloly, que le SPO estimait disposer des ressources nécessaires pour gérer les manifestations, en partant du principe qu'une occupation prolongée n'était pas prévue. Si la CSPO avait été informée de la possibilité que la manifestation se transforme en une occupation prolongée, et que le SPO n'avait pas les ressources nécessaires pour gérer cela, la CSPO aurait demandé plus de ressources plus tôt. La conseillère Deans ne croit pas qu'il y ait eu des discussions avec le chef Sloly ou le SPO concernant le plan du SPO d'intensifier l'intervention de la police au cas où les manifestations dureraient plus longtemps que prévu.

Demande de ressources supplémentaires

La CSPO n'a commencé à réaliser qu'il s'agissait d'une occupation prolongée qu'à partir de la deuxième fin de semaine, lorsque les manifestants sont venus en plus grand nombre au lieu de partir. Le 5 février 2022, la conseillère Deans a convoqué une réunion spéciale de la CSPO avec le chef Sloly pour lui demander ce dont il avait besoin pour « accomplir le travail ». Il y a eu une partie confidentielle à cette réunion.⁴ Le lendemain, le chef Sloly a déclaré qu'il aurait besoin de 1 800 personnes et a fourni une liste détaillant les ressources précises nécessaires.

Le 7 février 2022, la conseillère Deans a cosigné avec le maire une lettre adressée au gouvernement fédéral et à la province de l'Ontario pour demander les 1 800 personnes demandées par le chef Sloly⁵. La conseillère Deans et la CSPO n'ont pas été informés de la méthodologie de calcul du nombre d'agents demandés, ni de la manière dont le chef Sloly prévoyait d'utiliser ces ressources.

² 25 janvier 2022 : « Les camionneurs commencent à contacter les hôtels pour réserver des séjours d'au moins 30 jours » ([OTT00000101.0001](#)).

³ 26 janvier 2022 : « Cela pourrait se poursuivre pendant une période prolongée » ([OTT00000259.0001](#)).

⁴ Procès-verbal confidentiel 51 (OPB00001647).

⁵ Lettre au premier ministre Ford et à la sollicitrice Jones ([OPP00002000](#)) et Lettre au premier ministre et au ministre Mendicino ([OTT00004847.0001](#)).



Lorsque le chef Sloly a déclaré qu'il n'y aurait peut-être pas de solution policière à la situation, la conseillère Deans a compris qu'il voulait dire que les manifestations dépassaient la capacité opérationnelle du SPO. Selon la conseillère Deans, il ne voulait pas dire que le SPO n'avait pas l'autorité légale pour mettre fin aux manifestations et la conseillère Deans ne se souvient pas que le chef Sloly ait mentionné un manque d'autorité légale ou demandé une injonction. Le chef Sloly cherchait avant tout à obtenir des ressources supplémentaires.

Selon la conseillère Deans, le nombre de ressources supplémentaires annoncées par la GRC et la Police provinciale de l'Ontario était supérieur au nombre réel de ressources reçues par le SPO, et il y avait un retard dans le déploiement des ressources supplémentaires⁶. Selon la conseillère Deans, il est possible que les ressources aient été bloquées, parce que le chef Sloly n'avait pas de plan d'utilisation des ressources. La conseillère Deans a également indiqué que la mauvaise relation entre le chef Sloly et l'honorable Bill Blair (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Protection civile) pourrait être la cause du retard. La conseillère Deans n'a jamais compris pourquoi les ressources n'ont pas été fournies plus tôt.

Auparavant, après l'arrivée des convois, de petites quantités de ressources supplémentaires ont été fournies par diverses sources. La conseillère Deans a fait remarquer que ces ressources allaient et venaient. Par exemple, les agents de Toronto et de Windsor sont retournés dans leur ville pendant les manifestations qui s'y sont déroulées. Lorsque des ressources ont finalement été fournies par la GRC le 15 février, la conseillère Deans a fait observer que la plupart des agents ont été affectés à la protection des terres et des propriétés fédérales, et que seule une fraction a été affectée au SPO pour gérer les manifestations.

Selon la conseillère Deans, ce n'est que lorsque le centre de commandement intégré a été mis en place que les ressources ont réellement commencé à arriver et que les choses ont commencé à changer en faveur du SPO et de la Ville. Notamment, la GRC et la PPO ont apporté beaucoup de connaissances en matière d'opérations à grande échelle, ce qui a été très précieux pour les opérations du SPO.

⁶ Courriel de Blair Dunker, 13 février 2022 (OPB00001013) : « Ci-joint, pour votre information seulement, veuillez trouver les chiffres confidentiels les plus récents sur le déploiement. Comme nous l'avons dit, il y a toujours un problème concernant la fiabilité des ressources, et nous travaillons à déterminer pourquoi il y a un tel écart entre ce que nos organismes partenaires ont engagé et ce qui est réellement là et déployé/déployable. »



Départ du chef Sloly

La CSPO a engagé Peter Sloly en 2019 en tant que chef de la police pour être un agent du changement. La CSPO était fière de cette embauche, mais le chef Sloly a été confronté à des difficultés dès le début. Selon la conseillère Deans, le chef Sloly :

- a été confronté au racisme au sein du SPO et de la collectivité en général en tant que premier chef de police noir d'Ottawa;
- venait du Service de police de Toronto et, à ce titre, il était perçu comme une personne de l'extérieur par certaines factions : l'Association des policiers, certains agents de police de la base et certains éléments de la collectivité d'Ottawa;
- n'était pas le candidat préféré des associations de policiers (c.-à-d. l'Association des policiers d'Ottawa et l'Association des officiers supérieurs de la police d'Ottawa), qui étaient frustrés par le choix de la CSPO;
- a une forte personnalité et n'a pas établi de ponts et de relations avec ses partenaires dès son arrivée à Ottawa, p. ex. les centres de ressources et de santé communautaires, certaines associations communautaires, etc.

Selon la conseillère Deans, il y a eu, par conséquent, des luttes intestines au sein du SPO et certaines plaintes contre le chef Sloly ont été portées à l'attention de la CSPO; il a eu des difficultés tout au long de son mandat et n'a jamais été en mesure d'obtenir un soutien profond de la part de la base et peut-être même des officiers supérieurs au sein du SPO.

Lorsque les manifestations du convoi de la liberté ont eu lieu, le chef Sloly avait besoin du soutien de son organisation, mais ce soutien était inexistant, ce qui lui a causé de la frustration et beaucoup de stress, selon la conseillère Deans.

Une semaine avant son départ, lors d'une conversation avec la conseillère Deans, le chef Sloly a exprimé un certain intérêt à quitter l'organisation en laissant entendre qu'il pourrait démissionner dans certaines conditions. La semaine suivante, la conseillère Deans a appelé le chef Sloly pour lui demander s'il souhaitait sérieusement partir. Le jour suivant, le chef Sloly a informé la conseillère Deans qu'il allait démissionner et ils ont commencé à travailler sur les détails de son départ.

Selon la conseillère Deans, la perception du public envers le SPO était déjà mauvaise avant les manifestations. Les résidents étaient mécontents et se plaignaient des services de police à Ottawa. La conseillère Deans a indiqué que ce mécontentement général n'a fait qu'empirer au fur et à mesure que la manifestation du convoi de la liberté se déroulait et que le public avait le sentiment croissant que le chef Sloly était en quelque sorte responsable, ce qui préoccupait la CSPO.

La CSPO a eu quelques conversations sur la direction du chef Sloly. La CSPO a compris qu'en vertu de la *Loi sur les services policiers*, elle n'avait pas le pouvoir de congédier simplement un agent de police, y compris le chef de la police. La CSPO a également compris qu'en cas de suspicion de mauvaise conduite, elle pouvait suspendre un chef de



police avec salaire, mais qu'elle ne pouvait pas le licencier. À cette époque, la conseillère Deans savait qu'une motion allait également être présentée au Conseil municipal pour demander la démission du chef Sloly et la destitution de la conseillère Deans de la CSPO. Cette motion a été discutée par les membres du cercle restreint du maire Watson. Le chef Sloly a démissionné avant que cette motion ne soit présentée.

La CSPO pendant les manifestations

La conseillère Deans et la CSPO ont cherché à de multiples reprises à obtenir le plan ou le calendrier du SPO pour sortir de la crise, mais tout ce qu'ils ont reçu du SPO, ce sont des « paroles en l'air », comme « nous travaillons sur un plan ». Pendant les manifestations, le pouvoir de communiquer avec le chef Sloly a été délégué officiellement à la conseillère Deans. Elle communiquait quotidiennement (ou plus fréquemment) avec le chef Sloly, mais n'était pas en mesure d'obtenir de lui l'information dont elle avait besoin, comme un plan ou un calendrier. La conseillère Deans a parfois convoqué des réunions de la CSPO afin de fournir des mises à jour à l'ensemble de la CSPO et a fourni des mises à jour à chaque membre de la CSPO de manière informelle au moyen d'appels téléphoniques et de messages texte.

La CSPO a posé beaucoup de questions au chef Sloly et à d'autres commandants du SPO, notamment sur les raisons pour lesquelles la loi n'était pas appliquée dans certaines zones, mais elle n'a jamais obtenu de réponses claires. La CSPO n'a pas donné d'instructions opérationnelles précises au chef Sloly et n'a pas élaboré de politiques supplémentaires pertinentes pendant les manifestations.

La conseillère Deans a demandé à M. Kanellakos pourquoi les camions étaient autorisés au centre-ville et on lui a répondu que la Ville ne voulait pas que les manifestants garent leurs véhicules dans les quartiers⁷. La conseillère Deans a également interrogé le chef adjoint Bell, qui lui a répondu que le SPO n'avait pas le droit d'empêcher les manifestants de se rendre au centre-ville⁸.

⁷ Textos avec Steve K. (OTT00010560.0001): Diane Deans demande à Steve K pourquoi les camions peuvent entrer dans le centre-ville : « Le problème est que nous n'avons pas assez d'emplacements pour garer tous ces véhicules et nous ne voulions pas qu'ils se contentent de garer leurs véhicules dans les quartiers et les autres rues et qu'ils s'en aillent à pied. Il s'agissait donc d'une négociation pour équilibrer leur besoin de se rendre au centre-ville et les amener à se garer dans des zones contrôlées. »

⁸ Textos avec S. Bell (OPB00001644): [2022-01-31, 4:01:52 PM] Diane Deans : Quelle est la réponse à la question de savoir pourquoi les véhicules lourds ont été autorisés à occuper le centre, surtout quand ils peuvent être utilisés comme armes? [2022-01-31, 4:03:28 PM] Steve Bell : Nous n'avons pas le droit légal de le leur refuser. Ce ne sont pas des armes en tant que telles, et ne sont pas utilisées comme telles. La Charte protège



Le SPO pendant les manifestations

La conseillère Deans comprend qu'il y a eu d'importantes luttes intestines au sein du SPO qui ont eu une incidence sur les opérations. Le chef Sloly a parlé de ces luttes intestines et de leurs conséquences avec la conseillère Deans, comme d'autres personnes. Par exemple, elle a appris que 400 agents avaient été mobilisés à l'hôtel Brookstreet pour dissiper un barrage de manifestants à l'intersection de Sussex et Rideau, mais que l'opération a été annulée en raison de luttes intestines. Selon la conseillère Deans, les luttes intestines étaient constantes, mais il y a eu quelques crises, notamment lorsque le commandant des opérations changeait, ce qui s'est produit quatre fois pendant les manifestations.

L'accord du maire

Le 13 février 2022, le maire a conclu un accord avec les manifestants pour qu'ils déplacent leurs camions des zones résidentielles vers le centre-ville. La conseillère Deans a appris par M. Arpin que le maire avait l'intention de conclure un accord avec les manifestants, mais elle n'a pas obtenu plus de détails sur cet accord, si ce n'est que le maire voulait que les manifestants éloignent leurs camions des zones résidentielles. Lorsque la conseillère Deans a pris connaissance du projet, elle a fait part de son opposition à cette idée à M. Arpin. Le chef Sloly n'a jamais eu de discussion avec la conseillère Deans concernant cet accord et elle a eu l'impression que le SPO ignorait que des négociations avaient lieu. Cependant, la conseillère Deans a appris plus tard d'une autre source que le chef Sloly était au courant des négociations à ce moment-là.

Destitution de Diane Deans

Le 15 février 2022, un jour après la démission du chef Sloly, la CSPO a tenu une réunion à huis clos, où il a décidé de nommer un nouveau chef intérimaire ayant de l'expérience dans la gestion de ce type de situation.⁹ Selon la conseillère Deans, la CSPO ne voulait pas donner ce rôle au chef adjoint Bell, parce qu'elle ne voulait pas le mettre dans une situation difficile. Tout d'abord, le chef adjoint Bell aurait pu devenir la cible de la colère du public de la même manière que le chef Sloly, ce qui aurait affecté sa capacité à concourir pour le rôle permanent. Deuxièmement, les rangs du commandement supérieur étaient déjà appauvris et faire de lui le chef par intérim les appauvrirait davantage.

le droit à la mobilité et le droit de manifester [2022-01-31, 16:27:05] Diane Deans : S'ils partent, pouvons-nous nous assurer qu'aucun autre n'est autorisé à entrer? [2022-01-31, 16:28:21] Steve Bell : Oui. Nous l'avons bouclé pour cette raison. Vous ne pouvez pas entrer en voiture dans cette zone maintenant. [2022-01-31, 16:28:59 PM] Diane Deans : Bien.

⁹ Procès-verbal confidentiel 53 (OPB00001649).



Troisièmement, il avait participé aux opérations jusqu'à présent et la CSPO ne savait pas clairement quel avait été (ou n'avait pas été) son rôle dans les conflits internes.

La CSPO a estimé qu'un chef de police intérimaire qui ne faisait pas actuellement partie du SPO était une approche viable. Le conseiller du SOLGEN a fourni une liste restreinte de candidats potentiels pour le rôle de chef de police par intérim et, sur cette liste, Matthew Torigian était le plus prometteur, car il possédait la meilleure expérience, les meilleures connaissances (à la fois comme chef de police et comme sous-ministre) et les meilleures relations pour mettre fin aux manifestations. Il ne souhaitait pas non plus que le rôle soit permanent. Cette embauche temporaire constituerait un pont pour ensuite mener un processus d'embauche approprié pour un nouveau chef de police. La CSPO a procédé à son embauche dans les plus brefs délais.

Selon la conseillère Deans, lorsqu'elle a expliqué la situation au maire le lendemain, celui-ci était très mécontent de la décision de la CSPO et du manque de consultation de son bureau et du Conseil municipal. Le même jour et peu après la réunion avec le maire, M. Arpin a dit à la conseillère Deans qu'elle devait démissionner, mais elle a refusé. M. Arpin a dit qu'une motion serait présentée pour la destituer de la CSPO. Selon la conseillère Deans, le maire a utilisé l'embauche de M. Torigian comme prétexte ou excuse pour la destituer de la CSPO.

Le conseiller Scott Moffatt a présenté une motion visant à destituer les conseillères Deans et Meehan de la CSPO. La motion n'incluait pas le conseiller King. En fin de compte, le conseil a voté la destitution de Deans de la CSPO. Les conseillers Meehan et King ont démissionné en signe de protestation. Elle considère sa destitution comme politique et comme un règlement de vieux comptes.